



## DECISION COMMUNAUTAIRE 020-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 29 avril

### OBJET : CONVENTION THEATRE ANTIQUE 2025

**VU** la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,

**CONSIDERANT** L'organisation du spectacle de fin d'année de l'Ecole Intercommunale de Danse le 28 juin 2025 qui nécessite l'utilisation du Théâtre Antique de la commune de Vaison la Romaine

**CONSIDERANT** la convention proposée par la commune de Vaison la Romaine qui prévoit la mise à disposition du Théâtre le vendredi 27 juin 2025 pour une répétition générale et le samedi 28 juin 2025 pour le spectacle

**CONSIDERANT** le coût de cette mise à disposition pour un montant de 8 008 € TTC, comprenant, la location du théâtre, du matériel, les services de secours, le personnel technique, le ménage

Monsieur le Président,

### DECIDE

**Article 1** DE SIGNER la convention telle que ci-annexée qui reprend l'ensemble des modalités d'utilisation et de prestations du Théâtre Antique de la commune de Vaison la Romaine pour un montant de 8 008 € TTC

**Article 2** les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**Article 3** les conseillers communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président,  
Jean François PERILHOU

